

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018

L'an **deux mil dix-huit, le vingt décembre**, à **19h30**, le Conseil Municipal de la commune de **LAGARDE ENVAL**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Daniel RINGENBACH.

Étaient présents : M. Daniel RINGENBACH, Mme Isabelle LAGARDE, M. Cyril VIEILLEFOND, Mme Julie MAHET, M. David NICOLAS, M. Yves RIGAL, Mme Martine BARATTE-FIALIP, Mme Patricia COURTOIS, M. Jean-Baptiste VERDIER, M. Tim TRAINS.

Étaient absents : Mme Angéla SOUFFRON, M. Pierre TEYSSANDIER, M. Olivier BROSSARD.

Procuration : M. Olivier BROSSARD en faveur de M. Tim TRAINS.

Secrétaire : M. Cyril VIEILLEFOND. a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-051 : Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019.

Le Maire indique que l'article L1612-1 du CGCT prévoit (pour les dépenses qui n'ont pas été inscrites dans les crédits au cours de l'exercice précédent et qui ne figuraient donc pas dans les restes à réaliser) la possibilité pour l'exécutif de la collectivité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, "d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (dépenses totales déduction faites de celles imputées aux chapitres 16 et 18).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget 2019

BUDGET EAU

- Chapitre 20 : immobilisations incorporelles
Crédits budgétaires 2018 : 800.00 € autorisation 1/4 => 200.00 €

Compte	Libellé	Budget 2018	1/4 des crédits
203	Frais d'études, de recherche, dévlpmt et d'insertion	800.00	200.00

- Chapitre 21 : immobilisations corporelles
Crédits budgétaires 2018 : 2 000 € autorisation 1/4 => 500 €

Compte	Libellé	Budget 2018	1/4 des crédits
2156	Matériel spécifique d'exploitation	2 000.00	500.00

- Chapitre 23 : immobilisations en cours
Crédits budgétaires 2018 : 93 600 € autorisation 1/4 => 23 400 €

Compte	Libellé	Budget 2018	1/4 des crédits
2315	Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil	93 600.00	23 400.00

BUDGET PRINCIPAL

- Chapitre 20 : immobilisations incorporelles

Crédits budgétaires 2018 : 10 600 € autorisation 1/4 => 2 650.00 €

Compte	Libellé	Budget 2018	1/4 des crédits
2031	Frais d'études	10 600.00	2 650.00

- Chapitre 21 : immobilisations corporelles

Crédits budgétaires 2018 : 24 020 € autorisation 1/4 => 6 005 €

Compte	Libellé	Budget 2018	1/4 des crédits
2112	Terrains de voirie	600.00	150.00
2158	Autres installat°, matériel et outillage techniques	8 000.00	2 000.00
2181	Installat° générales, agencements et aménagements di..	8 000.00	2 000.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 475.00	868.00
2184	Mobilier	1 046.00	261.00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 899.00	724.00

- Chapitre 23 : immobilisations en cours

Crédits budgétaires 2018 : 139 219.00 € autorisation 1/4 => 34 804.00 €

Compte	Libellé	Budget 2018	1/4 des crédits
23121	Immo. corporelles en cours - Agencements et aménagements	42 000.00	10 500.00
23131	Immo. corporelles en cours - constructions	68 874.00	17 218.00
23151	Immo. corpor. en cours - Instal, matériel, outil.	28 345.00	7 086.00

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-052 : Déplacement conduite d'eau des Ormeaux.

Le Maire expose au conseil municipal que Monsieur WOZNY a acheté les parcelles AN175, AN 177 AN 194 et AN 184 situées aux Ormeaux, pour y construire sa maison d'habitation. Cependant, à l'endroit où il souhaite bâtir son habitation, passe une conduite qu'il faut déplacer en limite de parcelle, afin d'éviter tout problème futur.

Après consultation, Il propose le devis de l'entreprise Pompier pour un montant de 10 740.72 € TTC

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, accepte le déplacement de la conduite ainsi que le devis de l'entreprise POMPIER pour un montant de 10 470,72 € TTC soit 8 950,60 € H.T.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-053 : Mur du cimetière

Le maire de la commune de Lagarde-Enval expose au conseil municipal qu'il serait souhaitable de consolider le mur du cimetière coté "entrée étang" derrière le caveau communal sur une longueur de 13 mètres.

Après avis d'un artisan maçon, consolider le mur ne serait pas une bonne option, il serait souhaitable de le refaire entièrement afin d'éviter par la suite d'autres éboulements et d'avoir investi seulement dans du court terme.

après consultation, le maire propose le devis de la SARL RIBAT pour un montant de 10 490.40 € TTC soit 8 742 H.T.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de la SARL Ribat d'un montant de 10 490,40 € TTC soit 8 742 € H.T.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-054 : Valorisation touristique de secteur Sud-Est du territoire de l'Agglomération de Tulle.

Considérant l'approbation du SCOT du pays de Tulle en date 9 avril 2009,

Considérant les indications et conclusions du document d'orientations générales du SCOT reprises ci-après :

Page 6 dans le projet d'aménagement et de développement durable :

- « Rééquilibrer le territoire en structurant une nouvelle offre touristique surtout sur l'Est du territoire par la valorisation paysagère des grandes vallées pour les loisirs de proximité »

Page 16 du document d'orientation général :

- « Le Sud-est du territoire doit conserver un niveau de service satisfaisant et adapter les équipements existants pour développer les potentiels loisirs, nature et tourisme...c'est un territoire fragile qui doit être soutenu par des actions volontaristes » »

Page 48 du document d'orientation général sur les territoires stratégiques, 10- Territoire sud-Est :

- « Le maintien des grands équilibres spatiaux à l'intérieur du territoire fait partie des priorités du SCOT ».
- « Création d'un pôle d'excellence rural autour du Transcorrézien »
- « L'enjeu de développement économique est fort sur ce territoire et réside principalement par la structuration d'une économie touristique volontariste et diversifiée qui amène de nouveaux revenus dans ce territoire » ... « ce maillage à tous les niveaux est la condition nécessaire pour maintenir de manière durable un niveau de qualité des services et des petites activités économiques à la hauteur des exigences des habitants et visiteurs. »

Considérant que l'Agglomération de Tulle est compétente en matière de Développement Touristique sur son territoire,

Considérant les travaux réalisés et à venir par les associations et notamment : « La pierre fontaine » à Saint Paul, « Spaniaco » & « rando doustre » à Espagnac, « Fragments » à Marc la tour et ceux des communes de Saint Martial de Gimel, Pandrignes et Lagarde-Enval sur l'état des lieux de leur patrimoine bâti, paysager et touristique et leurs besoins attendus en matière de valorisation touristique,

Monsieur le maire propose de demander à l'agglomération de Tulle dans le cadre de sa compétence Tourisme :

- qu'une étude portant sur la valorisation touristique soit conduite par sur la base d'un diagnostic partagé à partir des travaux déjà effectués sur les communes, aboutissant à la création de fiches actions chiffrées en matière de produits touristiques,
- Un accompagnement financier et technique de la phase opérationnelle des actions,
- La mise en place d'une véritable stratégie de communication sur lesdites actions retenues,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité que cette proposition soit faite à l'agglomération de Tulle et demande que chaque commune soit représentée au travers d'un groupe de travail qui suivra cette étude (par un membre de son association pilote et/ou personne qualifiée, et par un membre du conseil municipal)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20

Le Maire,

Ringebach Daniel

